

PV CA du 21-08-23

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LUNDI 21.08.2023

Présents : A.-M. HABETS, S. LAURENT, F. WINAND, M. FORGET, R. GRUSELIN, J.-L. MASSART, D. ROMAIN, P. SAK, X. SMAL, B. VALENTIN, G. BURTON

Excusé : B. DUMONT, L. HAAGER

1. CHAMPIONNAT.

- a) Des changements au niveau des clubs réalisés durant l'entre-saison ont obligé notre commission des rencontres à procéder à des adaptations des grilles de championnats.
- b) Pour ce qui concerne le club de Virton, le CA déplore la démission du club, mais considère la manière dont cela s'est réalisé d'inadmissible, et le comportement de ce club est un manque de respect flagrant vis-à-vis de la commission des rencontres et des clubs. Malheureusement, rien ne peut s'opposer à de tels comportements.
- c) Quelques changements au règlement de compétition ont été présentés, des précisions ont été apportées surtout au niveau des amendes et le tout a été validé par les administrateurs.

2. REGLEMENTS ET STATUTS.

- a) Des discussions ont été engagées relatives à certaines propositions de modifications par rapport à des modifications déjà validés lors d'un précédent CA. Finalement, les modifications initiales ont été maintenues.
- b) Il apparaît que certains articles du R. O. I., notamment les articles 1 et 2, doivent migrer vers les statuts.
- c) Etant donné que nous avons eu l'information que notre demande pour obtenir le titre « Royal » avait été accepté, la question est de savoir si ce titre peut apparaître sur nos documents avant la remise officielle chez le Gouverneur de la province. Comme nous disposons du courrier officiel, nous pouvons l'intégrer dès-à-présent. Il faut donc décider de quelle manière ce titre doit figurer dans nos documents. La décision est prise de placer le titre « Royal » devant. Notre association se nommera donc « Royale association des clubs de volley-ball du Luxembourg » R.A.C.V.B.L.

3. TRESORERIE.

- a) Le bilan 2022-2023, ainsi que le budget 2023-2024, sont présentés et commentés par le trésorier. Les documents sont acceptés par le CA.
- b) Le tarif kilométrique qui sera d'application pour les déplacements est fixé à € 0,420 le km.
- c) Pour les arbitres, le tarif sera déterminé dans la semaine par la FVWB, mais ne devrait pas, en principe, dépasser € 0,428 le km.

4. ASSEMBLEE GENERALE DE L'ACVBL.

- a) L'ordre du jour établi par le secrétaire est accepté par le CA
- b) Les administrateurs dont le mandat vient à échéance cette année sont : F. WINAND, S. LAURENT, J.-L. MASSART et D. ROMAIN. Ils sont tous partants pour un nouveau mandat.
- c) Il y a lieu, lors de l'AG, de présenter les différents changements opérés dans les règlements.
- d) Les statuts devront être envoyés à tous les membres car ils feront l'objet d'un vote lors de l'AG qui devra être composée au moins de 75% des membres effectifs.

5. TECHNIQUE.

- a) La détection de jeunes a été fixée au 03.09.2023, détection au cours de laquelle les meilleurs seront choisis pour composer la sélection provinciale.
- b) Les entraînements provinciaux auront lieu comme prévu tous les 2èmes dimanches de chaque mois.
- c) Le stage d'été, sous l'égide ADEPS, s'est très bien passé. En moins de 40 minutes après l'ouverture des inscriptions, le stage était complet.
- d) Cette saison, outre le stage de Toussaint qui reste sous la responsabilité de l'ACVBL, 3 autres stages auront lieu sous l'égide de l'ADEPS, un stage au carnaval, un durant les vacances de printemps et un stage d'été.
- e) Durant ces 3 stages, 40 jeunes seront accueillis en internat et 10 en externat.
- f) Et le stage de Toussaint reste toujours ouvert à 44 jeunes en internat. La dernière journée sera agrémentée d'un match avec des jeunes du GDL.
- g) Le staff est au complet et reste inchangé par rapport à la fin de la saison écoulée.
- h) Cette année, il y aura 3 inter-provinces dont un le 1er novembre à Liège. Il est d'ores et déjà presque certain que le Luxembourg ne s'y rendra pas, cette date tombant durant le stage de Toussaint.

6. BEACH-VOLLEY.

- a) Malgré la volonté d'organisation d'un beach-volley provincial, il faut bien reconnaître qu'il y a un manque d'intérêt flagrant des joueurs pour cette composition. Il n'y avait que 2 équipes inscrites qui ont bien-sûr été décommandées, et cela malgré les nombreux aménagements proposés pour attirer les équipes.
- b) Ce désintérêt pour le beach-volley compétition n'est pas propre à la province de Luxembourg, mais est également constaté dans d'autres provinces.
- c) Malheureusement, c'est le beach loisir qui bat le haut du pavé, et ces tournois sont organisés par les clubs dans le but d'améliorer leur trésorerie.
- d) Dans ces conditions, la saison prochaine, la commission beach-volley informera les clubs de la possibilité de participer à un tournoi, sans plus.

7. ARBITRAGE.

- a) Cette année, 2 réunions d'arbitres ont été fixées, le 01.09 et le 14.09.2023, toutes deux à 19h30 en espérant qu'en agissant de la sorte, tous les arbitres auront l'occasion d'assister à l'une d'entre elle. Le CA a décidé d'appliquer l'amende prévue aux arbitres qui n'y participeront pas.
- b) Le souhait d'avoir un ordre du jour de cette réunion sur lequel les formateurs pourraient s'appuyer a été émis.
- c) 4 candidats arbitres se sont inscrits sur le module.
- d) Les examens sont fixés au 13.10.2023 à Champlon à 19h30.
- e) Une nouvelle version de Volley spike sera mise à disposition en octobre prochain lorsque tous les tests nécessaires auront été réalisés.

8. DIVERS.

- a) Les rapports du CA du 15.05.2023 ainsi que celui de la réunion générale des clubs du 30.05.2023 sont approuvés.
- b) Le planning de nos réunions pour la saison a été établi comme suit : le 18.09, 16.10 et 20.11.2023, les 08.01, 12.02, 11.03, 15.04, et 13.05.2024, la réunion générale des clubs est fixée au mardi 04.06.2024 et l'AG le lundi 07.10.2024.
- c) Le championnat loisir sera composé de 12 équipes. Pétange aurait souhaité 2 poules, mais cela ne sera

pas possible.

d) Une convocation pour assister à la réunion d'avant championnat loisir le 29.08.2023 a été envoyée.

e) Le début du championnat loisir pose problème du fait que le Grand-Duché de Luxembourg a la rentrée scolaire plus tard que la Belgique, mais une solution devra être trouvée lors de la réunion du 29.08.2023.

f) Compte tenu de l'octroi du titre « Royal », il y aura lieu de modifier les logos des documents, des polos et autres sweat-shirts. Une demande de prix sera faite à 2 endroits différents.

g) Un nouveau site internet est en cours de réalisation et sera disponible avant la fin de l'année.

Fin du CA : 22h40